

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle des fêtes de la commune au vu du contexte sanitaire sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Florian DECOURT, Mr Lucien MONARD, Mr Valentin FLORINmme Valérie UYTTERSROT

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE.

Nombre de Membres : En exercice : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **11** Pour : **11** Contre : **0**

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion précédente approuvé à l'unanimité.

1) OBJET : DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION.

Sous la présidence de Mancel Claude, doyen d'âge.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2020**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**. Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vote à l'unanimité

2) OBJET : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques TAVEAU, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2020** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020	+ 60 907 €
Report 2020	+ 178 031. 27 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	+238 938.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution 2020	+ 238 061 €
Report 2020	+29 124.81 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 267 186.56€ €

Besoin de financement investissement	€
--------------------------------------	----------

Après en avoir délibéré à **11** voix pour : Décide d'affecter au budget pour **2020**, le résultat

de fonctionnement de l'exercice **2020** de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 001 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	267186.56 €
--	--------------------

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	238 938.31 €
--	---------------------

Vote à l'unanimité

3) BUDGET 2021

Mr Decourt quitte le conseil municipal et donne son pouvoir a Mr Florin
Mr Le Maire fait la lecture du budget au nouveau Conseil Municipal
Et passe au vote du budget 2021 de la commune, budget sain et positif validé par la trésorerie

Fonctionnement 500 714.82 €
Investissement 431 903.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

4) Délibération créances douteuses :

Dans un but de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Locales a retenu comme dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses. Ces dispositions sont prévues aux articles L 2321-1, L2321-2 29° et R 2321-2 3° du CGCT.

En 2020, lors de l'édition du compte de gestion, un nouvel item a été intégré à l'état des anomalies sous le numéro de ligne **06-08 : le montant des dépréciations est inférieur à 15% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans.**

La constitution d'une provision permet d'anticiper la charge qui pourrait résulter du non-recouvrement de la dette, notamment de la dépense constatée lors de l'admission en non-valeur de la dette. Il s'agit donc d'un gage de la sincérité des comptes et d'un principe de précaution.

Le conseil municipal accepte le principe et ajoute au budget les créances douteuses au 6811/040

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

Questions diverses :

La gendarmerie a sollicité Mr Le Maire pour un problème avec une administré les parents de cette dernière ont été contacté.

Un administré se plaint des jeunes enfants qui jouent au ballon au pré vert Mr le Maire informe le conseil Municipal de ce problème.

Mr le Maire donne les dates des prochaines élections à savoir le 30/05/2021 et le 06/06/2021. Pour la sécurité de tous aux vues du contexte covid il est préconisé de se faire vacciner et tester.

Proposition de balade en calèche par Dimitri Boulier à Beauvoir. Une annonce sur facebook et mairie.

Dernière messe le 24/04/2021 à 16h30

Ramassage des encombrants à prévoir.

Mr Decourt nous informe que les jeunes ne doivent pas passer sous le bras du camion lors du ramassage des poubelles. Des personnes l'ont interpellé pour lui signaler ces faits.

Les travaux rue Roland Mariage risque d'être reculés car la canalisation d'eau est à changer. Une demande de subvention auprès du département est en cours.

Mme Vincent fait part des chiens errant dans la commune et signale que le chien d'un administré s'est retrouvé chez elle. Elle explique que ce dernier a été désagréable lorsqu'elle a rendu le chien.

Mme Vincent précise que les chiens sont dangereux et doivent être tenu e laisse. Une administrée a été attaquée et elle s'inquiète par rapport aux enfants du village.

Ciné rural : une demande pour faire un atelier avec les enfants pendant les vacances est en cours.

Mr le Maire remercie l'équipe qui a travaillé sur le cimetière

Levé de séance 20h05